



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de méthode

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2024-149 05/03/2024</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 12/04/2024

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Appel à manifestation d'intérêt "Expérimentations pédagogiques" auprès des établissements d'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé :

Modalités de mise en œuvre et de sélection de propositions émises par les établissements d'enseignement agricole de l'appel à manifestation d'intérêt "expérimentations pédagogiques".

Textes de référence :

Note de service DGER/SDPFE/2019-830 du 17-12-2019



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« EXPERIMENTATIONS PEDAGOGIQUES »

Auprès des établissements d'enseignement agricole

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La DGER souhaite mettre en place un processus de présélection et d'accompagnement des établissements candidats à l'appel à projets national concernant les expérimentations pédagogiques, conformément à la **note de service DGER/SDPFE/2019-830 du 17-12-2019**, relative au dispositif des expérimentations pédagogiques autorisées dans les établissements d'enseignement agricole par les autorités académiques dans le cadre des articles L811-8 et L813-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a donc pour objectif de sélectionner les intentions de projets pour la période 2024-2027.

Le thème retenu pour ces expérimentations est : « Éducation aux médias et à l'information, développement de la pensée critique pour agir dans un monde complexe »

A travers ce thème la DGER souhaite expérimenter des pratiques pédagogiques, didactiques et éducatives répondant à l'enjeu de formation de citoyens éclairés, en capacité d'agir dans le monde avec discernement et responsabilité.

Agir dans un monde complexe suppose de dépasser les frontières disciplinaires, de relier des enjeux a priori distincts, de se décentrer, d'accepter l'incertitude des situations et la pluralité des opinions... Cela implique également le développement de capacités d'autonomie, de mise à distance critique et de lucidité dans l'aptitude à s'informer et dans l'usage de l'information. Ces capacités sont d'autant plus exigeantes qu'elles doivent s'exercer dans des espaces d'information, en particulier numériques, où circulent vérités approximatives et faits alternatifs, affects et formes plurielles de rationalité, dans un temps de diffusion accéléré qui court-circuite le temps de la réflexion.

Depuis une circulaire de janvier 2022, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) est une composante des actions relatives aux valeurs de la République. Au sein de l'Education nationale (EN) comme au sein de l'enseignement agricole (EA), cette éducation « à » vise à renforcer chez les apprenants des compétences transversales indispensables pour se repérer dans un monde où les vecteurs d'information et de communication sont multiples¹. Elle constitue notamment un levier majeur d'éducation à l'incertitude dont la finalité est d'éviter le double écueil du dogmatisme et du relativisme généralisé, facteurs de tension tant dans les classes que dans la société.

Par ailleurs, l'enseignement des transitions agroécologiques et climatiques nécessite d'étudier avec les apprenants des questions socialement vives en prenant appui, notamment, sur la pensée critique dans sa double dimension réflexive et éthique. Cette pensée critique relève des compétences psychosociales (CPS) qui ont été introduites explicitement dans les référentiels de bac professionnel à la faveur de la rénovation du tronc commun entrée en vigueur en septembre 2023.

L'appel à manifestation d'intérêt se fixe ainsi les objectifs suivants :

- Proposer un cadre de réponse simplifié permettant au plus grand nombre d'établissements de candidater dans les temps impartis au sujet d'expérimentation proposé.
- Sélectionner les candidatures les plus pertinentes afin de les accompagner dans la rédaction de leur réponse à l'appel à projets ultérieure, avec l'aide du dispositif national d'appui.

¹ Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information. Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information NOR : MENE2202370C Circulaire du 24-1-2022 MENJS - DGESCO - C - MEAC

2. CAHIER DES CHARGES

Les bénéficiaires

Tous les établissements et centres de formation de l'enseignement agricole sont éligibles au dépôt d'un dossier de candidature, à l'exception des établissements privés hors contrat.

Les critères d'éligibilité

Tous les projets qui contribuent soit au développement de nouvelles approches, soit à l'émergence de nouvelles compétences, soit à l'élargissement des partenariats entre acteurs et ont pour objet le développement de solutions innovantes sont éligibles.

Modalités de sélection

Une commission de sélection des candidatures, composée de représentants de la DGER (SDPOFE) de l'inspection et du DNA sera chargée d'examiner les candidatures à la clôture de l'AMI. Les candidatures sélectionnées seront ensuite accompagnées pour construire plus finement leur projet d'expérimentation.

Les critères de sélection

Le degré de maturation du projet soumis ne constituera pas un critère de sélection. Pour autant, le projet devra être présenté dans sa globalité, même s'il peut s'articuler en plusieurs phases qui seront à détailler sur la durée du projet.

Les propositions reçues seront appréciées sur :

- Le caractère innovant lié à un résultat, une approche pédagogique.
- La composition de l'équipe impliquée dans le projet.
- Les bénéfices attendus de cette expérimentation pour les apprenants et pour l'équipe éducative et/ou pédagogique à court terme et moyen terme.
- La cohérence et la pertinence du partenariat escompté (s'il y a lieu).

Engagements des lauréats

Les lauréats des appels à projets s'engagent à :

- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation dans le cadre imposé et pour la durée proposée.
- Partager leur expérience avec les autres acteurs engagés dans le programme d'expérimentation lors des sessions de formation, de retours d'expériences, des rencontres de l'innovation...
- Participer aux points de suivi et de valorisation du programme organisés par la DGER, l'inspection de l'enseignement agricole ou le dispositif national d'appui.
- Participer à l'évaluation finale du programme.

Les délais de dépôt des dossiers

Les candidatures doivent être déposées sous forme électronique, impérativement avant la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, la date et l'heure de réception faisant foi, le 12 avril 2024 : 23h59 (heure de Paris), sur la plateforme demarches-simplifiees.fr.

Vous trouverez le lien concernant le dépôt à l'adresse ci-après :

<https://chlorofil.fr/innovation-pedagogique/experimentations>

Pour toute question sur le contenu du dossier de candidature, vous pouvez contacter :

delphine.prignot@agriculture.gouv.fr

Le Directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

APPEL à MANIFESTATION D'INTERET

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Date limite d'envoi : 12 avril 2024

I. Identification de l'établissement et de l'équipe projet

Indiquez les noms et prénoms et statut des personnes impliquées dans votre projet d'expérimentation.

1 : identité de l'établissement	Nom et adresse de l'établissement
2 : Porteur(s) de Projet	Nom prénom fonction, email
3 : composition de l'équipe projet	Nom, prénom, fonction, email
	Autant de lignes que de personnes

II. Question professionnelle et éléments d'identification du projet

Une question professionnelle est une difficulté professionnelle ou un projet d'enseignement propre à une équipe dont la résolution ou la mise en œuvre ne peut pas s'effectuer par de simples régulations « ordinaires ». Sa prise en compte suppose de la réflexion, du temps et de l'appui pédagogique.

4 : Explicitez la question professionnelle en une ou deux phrases.	
5 : Décrivez les éléments de contexte permettant de mieux appréhender cette question professionnelle (600 caractères max).	Constat de départ Objectifs visés par l'expérimentation Public visé Niveaux de classe impliqués Avez-vous prévu une procédure d'évaluation ? si oui, préciser là dans les grandes lignes

III. Expérience en conduite de projet

6 : Votre équipe est-elle ou a-t-elle déjà été impliquée dans un projet de travail collectif ? Dans un projet collaboratif ? Pouvez-vous le décrire ? (600 caractères max)

7 : Quelles sont dans les grandes lignes, les principales étapes que vous identifiez sur la durée totale du projet ?

IV. Appuis souhaités

8 : Pouvez-vous indiquer les attentes ou les besoins d'accompagnement que vous souhaitez de la part du dispositif national d'appui, de l'inspection ou du comité national de l'expertise de l'innovation ? (600 caractères max)

9 : Souhaitez-vous faire intervenir des partenaires dans ce projet ? si oui lesquels et pour quelles finalités ?